# Ensemble d'orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications

1995/0124(COD) - 16/07/1996

Le rapporteur, M.Hoppenstedt (PPE,D), a soutenu les 27 amendements apportés à la position commune du Conseil, notamment pour que, en matière de sélection des projets relevant des réseaux transeuropéens de télécommunications, les décisions soient prises conjointement par le Parlement et le Conseil. Pour sa part, le commissaire Bangemann a annoncé que le Conseil rejetera les amendements, de sorte que le Parlement devra entamer la procédure de conciliation.